



Élections législatives : pas de changement possible sur les listes électorales

ACTUALITÉ

DÉMOCRATIE

Mardi 11 juin 2024

Élections législatives : pas de changement possible sur les listes électorales

Un décret de la Présidence de la République précise que les listes électorales seront les mêmes que pour les élections européennes. Il n'est donc pas possible de changer de bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet.



Vous avez déménagé et souhaitez vous inscrire dans le bureau de vote lié à votre domicile ? Vous pouvez faire la démarche auprès du service élections de la mairie. Mais, pour votre information, cette modification ne sera pas appliquée pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochain.

En effet, l'article 4 du décret de la Présidence de la République du 9 juin indique que *L'élection aura lieu à partir des listes électorales [...] telles qu'arrêtées à la date du présent décret.*